

Paiement de dividendes

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège social : 139, Avenue de la Liberté –1002 Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 juillet 2013 a fixé les dividendes de l'exercice 2012 à 12 % de la valeur nominale de l'action. Ce dividende de DTU 0.600 s'applique aux 15.151.806 actions de 5 Dinars. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du Mercredi 07 Aout 2013.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres conformément à l'instruction N° 16 de la STICODEVAM pour les titres qui y sont déposés.